

## Une réponse à une question centenaire

La Question
Arménienne

Durant des siècles, la population arménienne fut attaquée, spoliée et victime de massacres qui atteignirent leur paroxysme avec un génocide au début du XXème siècle.

Mais malgré tous ces événements, le peuple resta toujours debout, vaillant et courageux. La Turquie devait occuper les territoires historiques de l'Arménie occidentale et ainsi le territoire arménien se réduisit comme peau de chagrin à la région du Caucase.

À l'époque soviétique, l'Arménie s'étendait sur 29 000 km<sup>2</sup> avec une population de 3.5 millions d'habitants. Après la dislocation de l'URSS, l'Arménie déclara son indépendance le 21 septembre 1991 et devint membre de l'ONU et d'autres institutions internationales. Le 29 janvier 2001, la France reconnut officiellement le génocide des Arméniens perpétré par les Turcs ottomans en 1915.

D'autres États suivirent l'exemple de la France. Les héritiers des bourreaux qui commirent ce crime abominable non seulement réfutent impudemment cette réalité mais accusent les Arméniens d'avoir massacré les Turcs. Actuellement,

l'Arménie compte 3 millions d'habitants et en dehors de l'Arménie, le nombre des Arméniens s'élève à 10 millions de personnes résidant aux États-Unis, en Russie, au Canada, en France et dans d'autres pays du monde. Malgré la guerre du Karabagh qui continue de faire des victimes et le blocus imposé par l'Azerbaïdjan et la Turquie, l'État arménien s'efforce d'assurer la sécurité et la défense de sa population. Les institutions diasporiques arméniennes ne doivent pas s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Arménie, seule la population nationale est habilitée à résoudre les problèmes dressés contre son pays. En même temps, les partis politiques historiques arméniens doivent mener leur activité en Arménie et de ce fait doivent être rapatriés 1. Pour la résolution de la question arménienne, il est indispensable que la République d'Arménie et les représentants de la diaspora travaillent en une étroite collaboration. Une Arménie solide est le garant de la diaspora et le lien solidaire de la diaspora serait un bouclier pour l'Arménie. Pour créer une institution solide dans la diaspora, il est primordial de se débarrasser des sources de discordes dans la communauté. Un Français d'origine arménienne est un citoyen français avec ses droits et ses devoirs comme le respect des lois et l'intégration dans la société française. Il ne doit pas oublier sa langue maternelle et sa culture, mais il doit être un acteur politique, économique et social de la France. La résolution de la question arménienne est assujettie aux bons vouloirs des grands pays. C'est une vérité incontournable que tous les États du monde sont interdépendants les uns des autres. Quand ces intérêts sont concomitants, la coopération se fait très facilement. Dans le cas contraire, de gros efforts diplomatiques sont nécessaires pour assurer une collaboration ensemble. C'est dans cette perspective que les 10 millions d'Arméniens qui vivent dans les différents pays du monde doivent s'investir pour assumer cette tâche à savoir le renforcement des liens entre l'Arménie et les pays étrangers tout en continuant à mener le combat pour la reconnaissance du génocide des Arméniens pour obtenir justice et réparations avec l'aide des institutions internationales. 2 Il a fallu attendre la commémoration du centenaire du génocide des Arméniens pour que ce crime contre l'Humanité fût connu du monde entier !

N'est-il pas étonnant de voir aujourd'hui que, dans un pays où vivent 500 000 Arméniens, il n'y ait qu'un seul député d'origine arménienne alors que dans un pays où habitent 60 à 80 000 Arméniens, 3 députés arméniens sont membres de 3 partis différents ? Certains intellectuels, en mettant en sourdine leur nationalisme, devraient entrer dans les institutions des pays où ils vivent c'est la condition sine qua non de faire avancer la question arménienne.

Nersès Durman